



TRANSMIS À M<sup>r</sup> LE PRÉFET  
LE : 18 JUIN 2018

# Arrêté municipal

## 2018-27

**Références :**  
AV/CJL/AD/MM/PA

Le Maire de Rillieux-la-Pape,

Gestion du domaine  
public

**Vu** le code général des collectivités et particulièrement ses articles L 2212-1 à L 2213-5,

**Affaire suivie par :**  
Aline PRAST  
04.26.22.54.90

**Vu** le code pénal et particulièrement son article R 610-5,

**Vu** le code la route,

AFFICHAGE  
DU 14 106 118  
AU 14 107 118  
INCLUS

**Vu** l'avis favorable de la Métropole de Lyon,

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter le ramassage scolaire et assurer la sécurité des piétons,

Emplacement cars  
scolaire route de  
Genève à hauteur de  
la place Canellas.

**Considérant** le réaménagement de la place Canellas,

### Arrête

**Article 1 :** un emplacement réservé aux cars scolaires est matérialisé sur la route de Genève en face du n°24 à hauteur de la place Canellas. Cf plan joint

**Article 2 :** les présentes dispositions entreront en vigueur dès matérialisation par les services de la Métropole de Lyon.

2018-AM-32

**Article 3 :** toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à l'article R610-5 du nouveau code pénal et aux dispositions du Code de la route. Les contrevenants pourront faire l'objet d'une mise en fourrière immédiate.

**Article 4 :** le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant la date de son affichage ou de sa notification.

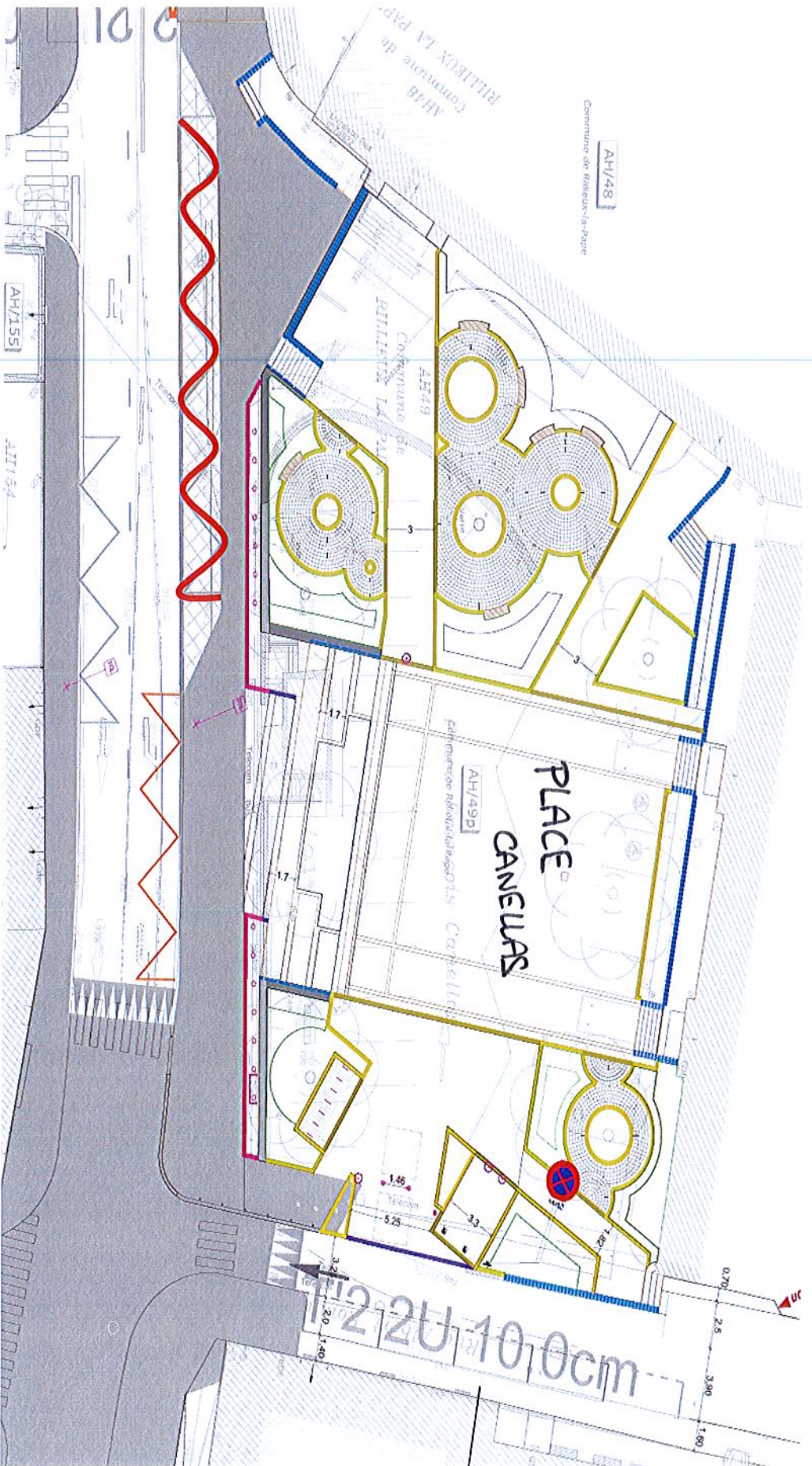
**Article 5** : le présent arrêté sera transmis :

- à monsieur le Maire,
- au Président de la Métropole,
- au service voirie de la Métropole,
- au service assainissement de la Métropole,
- à la subdivision Nettoyement de la Métropole,
- à la subdivision Collecte COL nord ouest de la Métropole,
- au Directeur du Samu,
- au commandant du commissariat de Rillieux-la-Pape,
- au Service Départemental-Métropolitain d'Incendie et de Secours,
- à la Direction des Services de Proximité,
- au service communication – presse.

Fait à Rillieux-la-Pape, le 1<sup>er</sup> juin 2018,

**Alexandre VINCENDET**  
Maire de Rillieux-la-Pape  
Conseiller de la Métropole





AM 2018-27 du 1<sup>er</sup> juin 2018. Matérialisation d'un emplacement pour les cars scolaire



Emplacement cars scolaire, route de Genève face au n°24